



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 14 novembre 2022

Le 14 novembre 2022, à 18 heures. Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yves ROBIN, Maire.

Étaient présents : tous les conseillers en exercice excepté M. Guy LE DUFF qui donne pouvoir à Mme Brigitte COUVREUR, M. Patrick BRIEND qui donne pouvoir à M. Jacques BASCOULES, Mme Véronique JULLIEN-MITSIENO qui donne pouvoir à Mme Marie HASCOET, M. Daniel BRETON qui donne pouvoir à Mme Madeleine CARPENTIER, M. Manuel COMBES qui donne pouvoir à M. Yves ROBIN (arrivée de M. COMBES à 18h50 à la fin de l'information de M. TALARMIN sur le rapport d'activité de la CCPI : il participe par conséquent à l'ensemble des votes).

Absent : M. Vincent GUENEGUES.

Le quorum est atteint.

M. Myriam LOQUET LE GALL a été élue secrétaire de séance (article L.2121-5 du CGCT).

Ordre du jour de la séance :

Point d'information n°1 : rapport d'activité 2021 de la CCPI

1. Projet de construction de quatre logements sociaux par l'O.P.H départemental Finistère Habitat sur un terrain situé au Porspodirou
2. Attribution du marché de travaux des rues de la Mairie, du Cosquer et du carrefour de la RD27 entre ces deux rues

Point d'information n°2 : présentation du plan communal de sobriété énergétique de la commune

3. Participation financière du SDEF à l'achat de compteurs d'énergie thermique et de prestations de maîtrise d'œuvre avec le programme ACTEE 2 - SYCOMORE
4. Modification des horaires de l'éclairage public
5. Travaux d'effacement France Télécom route de Kernioual, chemin de Ty Ruz, impasse de Leurvean lié au renforcement P45 Pastèque ER-2021-221-5
6. Décision budgétaire modificative n°1
7. Subvention complémentaire au CCAS
8. Donation de parcelles à la commune
9. Vente d'une parcelle au Severn
10. Cession d'un délaissé de voirie rue de Keravel
11. Cession d'un délaissé de voirie impasse de Creach Guen
12. Cession d'un délaissé de voirie Hent ar Roch Vras
13. Avenant convention de partenariat tripartite pour le développement d'actions en faveur des jeunes – années 2022 à 2024
14. Motion « finances locales et énergies »

Point d'information n°3 : bilan des inscriptions à la médiathèque Pierre-Arzel

Demande de questions diverses : Mme Madeleine CARPENTIER pose plusieurs questions :

- Sur le bilan de la taxe de séjour
- Sur la prise en compte de la loi AGECE dans les achats de mobilier de la commune notamment sur le versant recyclage
- Sur la possibilité de recevoir un bilan des permis de construire et des certificats d'urbanisme émis en 2021 et 2022
- Sur les raisons du goudronnage d'une partie de la place de l'église
- Sur un changement de périmètre de délégation d'un adjoint qui n'aurait pas fait l'objet d'une délibération
- Sur la possibilité de réduire les dépenses de communication liées aux événements (flyers, affiches).

Le procès-verbal du conseil municipal du 26 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

POINT D'INFORMATION n°1 : RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DE LA CCPI présenté par M. André TALARMIN, président de la CCPI.

M. André TALARMIN remercie les élus communautaires qui travaillent à ses côtés. Il rappelle qu'à présent les commissions communautaires sont ouvertes aux élus municipaux, et non plus seulement aux élus communautaires, et s'en réjouit. Il rappelle que le rapport d'activités de la CCPI 2021 est disponible en ligne, sur le site de la CCPI.

Mme Marie HASCOET demande à M. André TALARMIN si le service Eau et Assainissement de la CCPI pourrait être mandaté par la Présidence pour réaliser les opérations de vérification de trois sites de la commune qui posent a priori des problèmes de pollution, et pour lesquels la commune lui a adressé un courrier fin 2021. En effet, si c'est la commune qui se charge de mener l'enquête sur les sources de pollution avec l'aide de la CCPI et du Parc naturel marin d'Iroise, c'est bien la CCPI qui

2. ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DES RUES DE LA MAIRIE, DU COSQUER ET DU CARREFOUR DE LA RD 27 ENTRE CES DEUX RUES

M. Le Maire informe le conseil municipal que les travaux d'aménagement des rues du Coquer, de la Mairie et du carrefour de la RD27 reliant ces deux rues commenceront en février 2023 pour une durée de 7 mois. Deux entreprises ont répondu au marché de travaux POM22-04 ouvert en procédure adaptée : Colas et Eurovia.

Rappel des critères : prix, 40% ; qualité, 60%.

L'analyse des offres a conduit aux notations suivantes :

CANDI-DAT	Prix HT (40 %)	Qualité (60 %)	Rapport qualité/prix (point qualité par dizaine de milliers d'euros)	Note sur 100
Colas	428 370.15 €	48.00	7.763	88.24
Eurovia	401 866.38 €	50.00	8.798	100.00

Réunie le 7 novembre 2022 à 9h, la commission d'appel d'offres a émis à l'unanimité un avis favorable sur le classement proposé à l'issue de l'analyse des offres. Ainsi, la commission d'appel d'offres propose de retenir, pour l'attribution du contrat, le classement suivant :

1. Eurovia
2. Colas

M. Le Maire propose au conseil municipal de retenir ce classement et d'attribuer le marché POM22-04 à Eurovia.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE le choix de la commission d'appel d'offres en retenant la proposition de Eurovia pour la somme de 401 866.38 € HT ;
- AUTORISE M. Le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

POINT D'INFORMATION n°2 : PRESENTATION DU PLAN COMMUNAL DE SOBRIETE par M. JACQUES BASCOULES, 1^{er} adjoint.

Plan d'action Sobriété énergétique commune de PORSPODER				
Plan d'action pour le parc immobilier				
Intitulé de l'action	Précautions, impacts,...	Gain estimé	Efficacité de l'action	Action
Réduire les températures de chauffe à 19°C + ou – 1°C	Agents statiques : Eloigner les bureaux des parois froides – distinguer température ambiante et température ressentie	7% par °C Chauffage = 60 à 70% des consommations d'un bâtiment	+++ Suivi mensuel en place	En cours JB
Réglage des plages horaires de chauffe cohérents par rapport aux occupations	Veiller au niveau de ralenti et bien caler le minimum technique afin de revenir au confort à l'heure	Campagne de relève et mesure des écarts (en cours)	++ Suivi mensuel en place	En cours Ronan et JB

Intitulé de l'action	Précautions , Impacts,...	Gain estimé	Efficacité	Action
<p>Limiter l'étalement, la suroccupation d'espace dans les bâtiments</p> <p>Exemple : Occupation de classes / locaux éloignés</p>	<p>Réduire les zones de chauffe + surfaces et volumes de chauffe</p>	<p>Difficile à mesurer</p>	<p>+++</p>	<p>Lancé</p>
<p>Partage</p> <p>- mutualisation de locaux pour plusieurs activités quand c'est possible</p> <p>- occupation successive</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Salles de réunion -> réunions successives dans les mêmes salles plutôt que plusieurs salles en même temps • ALSH – école • partage de locaux par plusieurs associations 	<p>Réduire la quantité de locaux occupés à chauffer, à gérer et à surveiller Profiter de la chauffe par les occupants précédents</p>		<p>+</p>	<p>Réflexion globale à mener avec la gestion des occupations des salles</p>
<p>Limiter les éclairages – réduction des intensités.</p> <p>Utiliser la lumière solaire au mieux</p>	<p>Installation de détecteurs de présence et de luminosité pour couper les éclairages</p> <p>Actions à mener selon les locaux</p>	<p>Non mesurable</p> <p>Il n'existe pas de petites économies</p> <p>Négligeables.</p>	<p>+++</p>	<p>Audit de faisabilité à lancer</p>
<p>Chasse aux équipements en veille</p> <p>Sur tout le parc</p>	<p>Ecrans, éclairages, ...</p>	<p>Difficile à mesurer</p>	<p>+</p>	<p>Vigilance de tous</p>
<p>Apporter une vigilance pour les locaux occupés de façon temporaire</p> <p>Exemple : coupure de chauffe et éclairage bureaux et salles quand ils sont inoccupés</p>	<p>Dérive très rapide + pas d'apport interne donc consommation importante</p>		<p>+++</p>	<p>Lancé</p>
<p>Éteindre les alimentations de ballons d'eau chaude sanitaire dédiés aux</p>	<p>Campagne de communication et information / formation, sensibilisation,</p>	<p>10 % de réduction de la consommation d'énergie des ballons d'eau chaude</p>	<p>+++</p>	<p>Etude en cours</p>

ECS-Elect				formation
Contrat de maintenance CVC avec une entreprise spécialisée	Contrat de maintenance de premier niveau P2 sans garantie de résultat et sans module de conduite des installations	Manque de recul car le contrat global est signé depuis le début 2022	+++ A vérifier par comparaison	A suivre
Plan d'action sobriété Eclairage public				
Intitulé de l'action	Précautions, impacts,...	Gain estimé	Efficacité de l'action	Action
Réduire les plages d'éclairage	Démarrage nocturne plus tard / extinction plus tôt Démarrage matinal plus tard	Difficile à réaliser! Attendons d'avoir la main sur la conduite et les réglages	+++	Réalisé
Adapter les plages horaires d'éclairage selon les zones	Fait mais doit être maintenant plus fin	C'est un travail de tous les jours, et sans la main sur tous les leviers c'est non réalisable	+++	Réalisé
Relamping en LED	Audit technique du parc à réaliser	S'assurer de respecter le niveau d'éclairage réglementaire	++	Etude à prévoir
Réduire les intensités d'éclairage	S'assurer de respecter le niveau d'éclairage réglementaire et des possibilités techniques du matériel	Non mesurable	++	Etude en cours
Rénovation du parc par migration vers LED	Encore beaucoup à faire	S'assurer de respecter le niveau d'éclairage réglementaire	++	Dossier toujours ouvert
Faire réaliser un audit technique Par Energence	Déterminer les surconsommations liées à la vétusté	10%	++	Dossier à ouvrir

3. PARTICIPATION FINANCIERE DU SDEF A L'ACHAT DE COMPTEURS D'ENERGIE THERMIQUE ET DE PRESTATIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE AVEC LE PROGRAMME ACTEE 2 – SYCOMORE

En décembre 2020, le SDEF a été lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt SEQUOIA (Soutien aux Elus Qualitatif, Organisé, Intelligent & Ambitieux) du programme ACTEE 2.

Ce projet, opérationnel sur une durée de 2 ans, est mené en groupement avec le SIEL-TE (Syndicat d'Energie de la Loire). Il est intitulé SYCOMORE (Syndicats Connectés Mise en Œuvre de la Rénovation Energétique).

Le SDEF souhaite accompagner les collectivités du Finistère dans la mutation de leur chaufferies fossiles ou systèmes de chauffage vétuste vers des solutions à énergie renouvelables (bois granulé ou pompe à chaleur eau/eau ou air/eau). Les nouvelles installations seront aussi instrumentées avec des outils connectés permettant le suivi de la consommation.

Le projet SYCOMORE vise uniquement les bâtiments consommant moins de 60MWh par an.

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 18 décembre 2020, le financement s'établit comme suit :

⇒	Financement du SDEF :
.....	10 930,17 €
⇒	Financement de la commune :
- Réseaux de télécommunication (génie civil).....	32 790,52 €
Soit un total de	32 790,52 €

Les travaux d'effacement de réseaux de communications électroniques (infrastructure souterraine) seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SDEF conformément à l'article L 2224-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communications électroniques est calculé sur la base de 75% du montant HT des travaux et s'élève à 32 790,52 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE le projet de réalisation des travaux : Effacement France Telecom route de Kernioual, Chemin de Ty Ruz, Impasse de Leurvéan lié Renforcement P45 Pastèque.**
- **ACCEPTE le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 32 790,52 €,**
- **AUTORISE M. le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.**

6. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1

M. LE DALL, adjoint aux Finances, expose au Conseil municipal qu'il convient de procéder à une décision modificative du budget en section de fonctionnement (abondement dépenses de personnel) et en section d'investissement (intégration des frais d'études).

Décision modificative :

Section de fonctionnement

Recettes

Chapitre 74	Article 741121	+ 10 000,00 €
Dotations et participations	DSR des communes	

Dépenses

Chapitre 012	Article 6411	+ 10 000,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	Personnel titulaire	

Section d'investissement

Recettes

Chapitre 041	Article 203	+ 300 000,00 €
Intégration frais d'études	Insertions et études	

Dépenses

chapitre 041	Article 203	+ 300 000,00 €
Article 231 Travaux	Insertions et études	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOPTE la décision modificative budgétaire n°1 telle qu'elle est présentée dans le tableau ci-dessus.**

7. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU CCAS

M. Alain le DALL, Adjoint aux Finances, explique que le CCAS rencontre un problème de trésorerie, sans gravité sur le plan budgétaire, mais qui complique sa gestion quotidienne. En effet, le manque de trésorerie entraîne ponctuellement des rejets de



Monsieur le Maire propose de lui vendre la parcelle WD 54p, au prix de 5 € le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la cession de la parcelle de terrain tel que désigné ci-dessus
- **VALIDÉ** le prix de vente à 5 €/m², frais de bornage et d'acte à la charge de l'acquéreur
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire

10. CESSIION DELAISSE DE VOIRIE – RUE DE KRAVEL

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que M. LE PREVOST Yvan et Mme CORVELLEC Catherine, domiciliés 20 rue de Keravel, souhaitent acquérir le délaissé de voirie (trottoir) situé devant leur propriété.



Monsieur le Maire propose de leur vendre ce délaissé de voirie au prix de 15 € le m².

Pour ce faire, ce délaissé de voirie appartenant au domaine public communal, il convient auparavant de procéder au déclassement et à la désaffectation de ce bien.



Il convient toutefois, afin de valider cette cession, de prendre une nouvelle délibération afin de procéder au déclassement et à la désaffectation du terrain situé dans le domaine public.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ de procéder au déclassement et à la désaffectation de ce bien,**
- **ACCEPTÉ la cession de ce délaissé de voirie**
- **VALIDÉ le prix de vente à 15 €/m², frais de bornage et d'acte à la charge de l'acquéreur**
- **AUTORISE M. le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire**

13. AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT TRIPARTITE POUR LE DEVELOPPEMENT D' ACTIONS EN FAVEUR DES JEUNES – ANNEES 2022 A 2024

Mme Sandrine HENRY rappelle qu'une convention de partenariat tripartite pour le développement d'actions en faveur des jeunes a été signée le 22 novembre 2021 (délibération 2021-080) pour la période 2022-2024.

Elle précise qu'il est nécessaire de prendre un avenant afin d'intégrer les hausses de rémunération et des coûts de fonctionnement de structure liés notamment au renchérissement des prix de l'énergie.

L'avenant à la convention est conclu pour une durée de deux années à compter du 1^{er} janvier 2023 avec un nouvel avenant à venir courant 2023 pour adapter les modalités financières de la Convention Territoriale Globale (CTG).

Pour la partie Fédération Familles rurales, le montant de la subvention communale passe de 9 423 € à 10 237 € soit une augmentation de 814 €.

Pour la partie Famille rurale Jeunes du Four, le montant de la subvention communale passe de 8 423 € à 9 274 € soit une augmentation de 851 €.

Avec cet avenant, la participation communale annuelle serait donc de 19 511 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 17 voix pour et une abstention (Mme Lysiane JONCQUEUR) :

- **AUTORISE M. Le Maire à signer l'avenant à la convention de partenariat tripartite pour le développement d'actions en faveur des jeunes pour la période 2022 - 2024 ;**
- **AUTORISE M. Le Maire à inscrire au budget les crédits correspondant à cet engagement.**

14. MOTION D'ALERTE DES FINANCES LOCALES DE LA COMMUNE DE PORSPODER

Le Conseil municipal de la commune de Porspoder réuni le 14 novembre 2022,

- Exprime sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

Nos communes et intercommunalités doivent faire face à une situation sans précédent :

Estimée pour 2022 et 2023 à environ 5,5%, l'inflation, à son plus haut niveau depuis 1985, va faire augmenter les dépenses annuelles de fonctionnement de plus de 5 Md€.

Enfin, dans un souci de simplification, lorsque le cumul des deux dotations est possible, il faut que le même dossier puisse servir à l'instruction de l'attribution des deux dotations.

- Concernant la crise énergétique, la Commune de Porspoder soutient les propositions faites auprès de la Première ministre par l'ensemble des associations d'élus de :
 - **Créer un bouclier énergétique d'urgence** plafonnant le prix d'achat de l'électricité pour toutes les collectivités locales, éventuellement assorti d'avances remboursables.
 - **Permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières** des nouveaux contrats de fourniture d'énergie, lorsqu'elles ont dû signer à des conditions tarifaires très défavorables.
 - **Donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV)** – c'est-à-dire aux tarifs régulés avant l'ouverture à la concurrence - quels que soient leur taille ou leur budget.
- La présente délibération sera transmise au Préfet et aux parlementaires du département.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOPTE cette motion d'alerte**
- **AUTORISE M. Le Maire à transmettre cette motion au Préfet et aux parlementaires du département**

POINT D'INFORMATION N°3 : BILAN DES INSCRIPTIONS A LA MEDIATHEQUE PIERRE-ARZEL

M. Gaël HAMAYON présente les chiffres des inscriptions à la médiathèque au 5 novembre et considère qu'il s'agit d'un succès par rapport aux objectifs fixés à l'ouverture de ce nouveau service public en soulignant son attractivité auprès du public jeunes.

Inscrits médiathèque par tranches d'âge et par sexe au 05/11/2022

0-5 ans	73 Masculin : 35 Féminin : 37 Non renseigné : 1
6-11 ans	121 Masculin : 54 Féminin : 65 Non renseigné : 2
12-14 ans	42 Masculin : 21 Féminin : 21
15-24 ans	14 Masculin : 5 Féminin : 9
25-64 ans	162

2021

Étiquettes de lignes	Somme de montants-Juil	Somme de montants-Aout
10ème	1 143,75 €	1 737,28 €
Aire de camping-cars	3 315,50 €	3 816,50 €
Camping	6 887,14 €	9 227,30 €
Chambre d'hôtes	2 019,17 €	2 170,64 €
Hôtel de tourisme	8 568,90 €	10 475,10 €
Meublé de tourisme	15 598,00 €	16 936,03 €
Port de plaisance	192,28 €	166,10 €
Résidence de tourisme	5 990,70 €	3 825,70 €
Village de vacances	4 884,70 €	3 633,21 €
Total	48 600,14 €	51 987,86 €
Opérateurs numériques		
Total général		

Réponse à la seconde question : les entreprises de mobilier ne sont pas encore dans les faits en mesure de répondre aux objectifs de la loi AGECE. Elles répondent aux critères du développement durable en proposant notamment du mobilier 100% recyclable avec le respect de cahiers des charges notamment sur la provenance du bois utilisé pour la fabrication des meubles.

Dans le cadre des marchés publics, la CCPI ne s'est pas encore attelée à ce sujet.

Concernant le mobilier de Pen Ar Vur, la plus grande partie a été stockée dans un conteneur ou donnée aux Jeunes du Four pour équiper leurs foyers de jeunes. Le mobilier en mauvais état a été déposé dans les bennes de recyclage de la déchetterie.

Permis de Construire (PC) et Certificats d'Urbanisme (CU) : une liste des PC a déjà été transmise à M. Yannick MARZIN suite à sa demande en conseil municipal. Cette liste reprenait les PC de l'année 2018 jusqu'au premier semestre 2021.

Il est tout à fait envisageable de fournir un bilan annuel des PC quand bien même toutes les demandes sont présentées et étudiées en commission urbanisme qui émet des avis.

Pour les CU, il faut différencier les CUa qui sont délivrés uniquement à titre d'information et les CUb qui eux sont opérationnels sur une période de 18 mois. Il est également possible de fournir cette liste de CUb.

Goudron place de l'église : une fuite a été constatée nécessitant l'intervention d'Eau du Ponant. Eau du Ponant doit maintenant replacer les pavés mais tarde à le faire malgré de nombreux rappels.

Délégation des adjoints : Le périmètre des délégations des adjoints a fait l'objet de nouveaux arrêtés en décembre 2021 suite à l'installation du nouvel exécutif. Rien n'a changé depuis.

Affichage/publicité : M. Gaël HAMAYON rappelle la manière dont il fonctionne pour alimenter les commerces en flyers et en veillant à éviter tout déséquilibre pour faire des tirages au plus juste. Une réflexion sur le nombre de tirage peut être engagée et un devis peut être demandé à une entreprise, mais le prix risque d'être plus élevé.

Avant la levée du conseil municipal, Mme Marie HASCOET annonce qu'elle participera au nom de la commune à un colloque à Nantes sur le thème de la biodiversité dans le cadre de l'action engagée par la commune dans l'Atlas de la Biodiversité.

Mme Florence CABON annonce qu'elle démissionne pour raisons personnelles.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 19 décembre à 18h en mairie.

La séance du conseil municipal est levée à 20h22.